



©



## Un travail dans les administrations publiques

En Belgique, les administrations publiques doivent engager des travailleurs avec un handicap.

C'est une obligation.

En Wallonie, les administrations publiques c'est par exemples :

- Le service public wallon finance
- Le service public wallon agriculture.

L'AVIQ est aussi une administration publique.

Elle s'occupe de la santé, du handicap et de la famille.

En Wallonie, dans une équipe de 100 travailleurs il faut au moins 2 travailleurs avec un handicap.

Si une administration n'a pas assez de travailleurs avec un handicap,

elle doit donner du travail

à des entreprises de travail adapté.

L'AVIQ vérifie

si chaque administration respecte ce nombre.

L'AVIQ fait des propositions

pour engager plus de personnes avec un handicap dans les administrations.

Pour demander un emploi dans une administration, il faut aller sur les sites internet :

- du FOREm  
C'est l'administration wallonne pour l'emploi.



- du Service public de Wallonie

- de l'Union des Villes et des Communes

- de l'AVIQ

- du Selor

C'est le service qui organise les examens pour les administrations.



On peut aussi envoyer une demande directement dans une administration.

Pour travailler dans une administration,

Il faut passer un examen.

L'examen peut être adapté en fonction du handicap.

Pour adapter l'examen,

il faut le demander avant l'examen.



Quand une personne avec un handicap

travaille dans une administration,

elle peut demander des adaptations.

Par exemple, elle peut demander d'avoir du matériel spécial.



Pour en savoir plus,

contactez votre bureau régional de l'AVIQ.